

# Ecosystème des produits et services de e-santé

... pour les entreprises  
innovantes



# Objectifs de la cartographie

## Objectifs

- **Vous présenter** l'écosystème autour du produit ou service e-santé que vous développez
- **Vous orienter** vers les bons acteurs selon la nature de vos questionnements
- **Vous fournir** un point d'entrée utile, complémentaire des contenus disponibles



En complément, vous pouvez vous référer à :

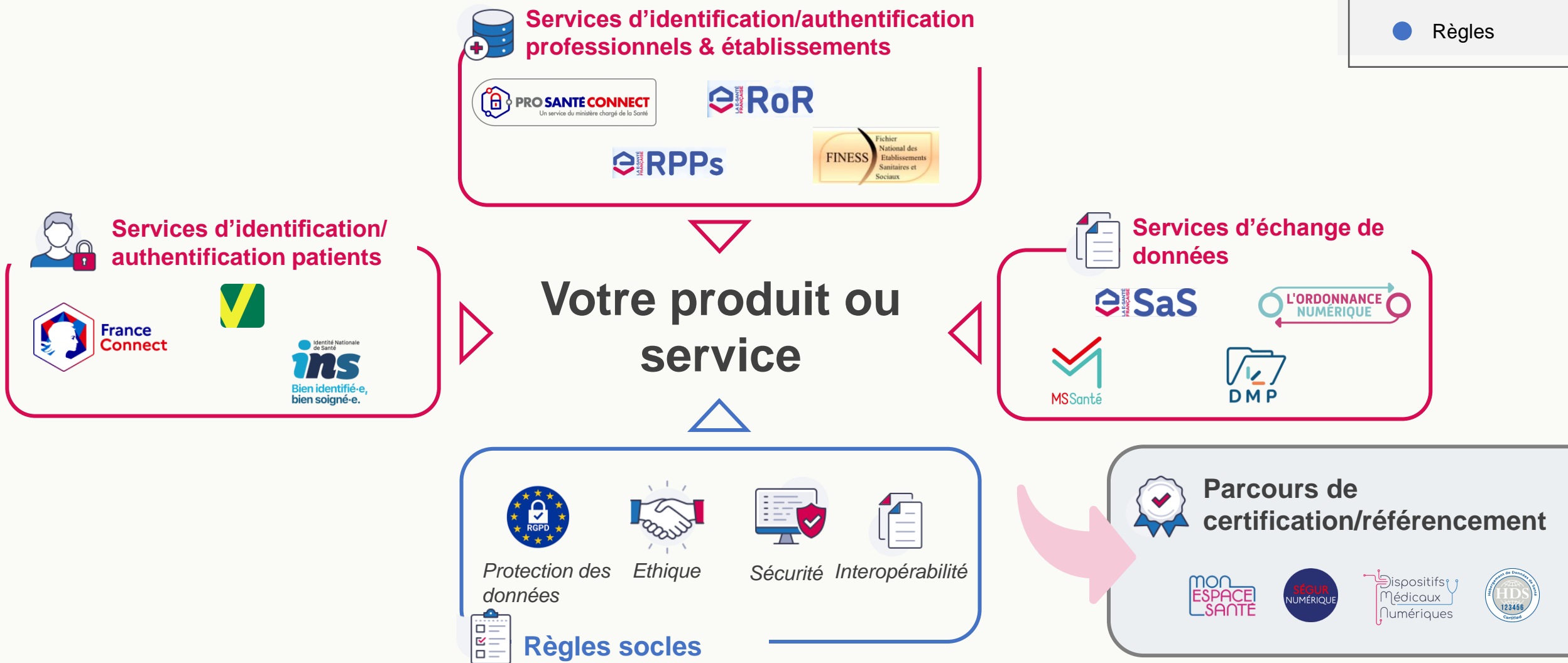
- [Portail Industriels](#) – ANS
- [G NIUS](#) pour en savoir plus sur les acteurs et les parcours
- [Doctrines du numérique en santé](#)

# Un écosystème de services et de référentiels socles

## Légende

● Services

● Règles



# Focus sur... les services d'identification/authentification patients

A qui dois-je m'adresser ?



## Les services liés à l'identité patient



Les services liés à l'identité professionnels & établissements



Les services d'échange des données



Les règles socles



Les parcours de certification et référencement



**France Connect** permet à un usager de s'authentifier dans votre applicatif grâce à un compte qu'il possède déjà chez un autre fournisseur d'identité, sans avoir à retenir un mot de passe supplémentaire



**L'Identité Nationale de Santé (INS)** vous permet de référencer les données de santé de l'individu avec une identité unique, pérenne, partagée par l'ensemble des professionnels du monde de la santé. Elle est obligatoire depuis 2021.



**L'appli carte Vitale** s'utilise actuellement comme la carte Vitale chez les professionnels de santé et permet de récupérer l'INS de l'assuré

Cliquez sur le logo du service pour plus de détail



## Focus sur... les services d'identification/authentification professionnels & établissements

A qui dois-je m'adresser ?



Les services liés à l'identité patients



**Pro Santé Connect** permet aux professionnels de s'authentifier avec une e-CPS ou une carte CPS à votre applicatif. PSC est obligatoire pour les services nationaux. A noter que les identités fournies proviennent du RPPS et du FINESS.



Les services liés à l'identité professionnels & établissements



**Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS)** est le répertoire unique de référence vous permettant d'identifier les professionnels de santé par leur numéro RPPS, et de récupérer leurs informations.



Les services d'échange des données



**Le Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)** est le référentiel de données qui centralise la description de l'offre de santé des structures sanitaires et médico-sociales sur l'ensemble du territoire national.



Les règles socles

**FINESS**

**Le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS)** est le répertoire de référence pour les établissements à caractère sanitaire, social ou médico-social et de la formation aux professions sanitaires et sociales.



Les parcours de certification et référencement

Cliquez sur le logo du service pour plus de détail

## Focus sur... les services d'échange de données

A qui dois-je m'adresser ?



L'**ordonnance numérique** permet de dématérialiser les prescriptions entre professionnels

sesam-vitale



Les services liés à l'identité patients



Les services liés à l'identité professionnels & établissements



Les services d'échange des données



Les règles socles



Les parcours de certification et référencement



Intégrez une **Messagerie Sécurisée de santé (MSSanté)** pour permettre l'échange par mail de données de santé entre professionnels de santé ou avec le patient (via la messagerie citoyenne) au sein de votre applicatif



Le **service d'accès aux soins (SAS)** est connecté aux logiciels métier afin d'orienter la population dans son parcours de soins.



Le **Dossier Médical Partagé (DMP)** est un carnet de santé numérique qui réunit les informations de santé du patient : traitements, résultats d'examens, allergies... Il permet de les partager avec les professionnels de santé

sesam-vitale

Cliquez sur le logo du service pour plus de détail

## Focus sur... les règles socles

A qui dois-je m'adresser ?



Les services liés à l'identité patients



Les services liés à l'identité professionnels & établissements



Les services d'échange des données



**Les règles socles**



Les parcours de certification et référencement



Le **règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)** liste les obligations que vous devez respecter si vous traitez de données personnelles.



Ethique

Le **cadre de l'éthique du numérique en santé (CENS)** liste les exigences éthiques que vous devez respecter. Il est notamment opposable pour le référencement dans le catalogue de services de Mon espace santé.



Sécurité

La **Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S)** encadre les règles de sécurité que vous devez suivre avec pour objectif de faciliter l'amélioration progressive de la sécurité dans les projets.



Interopérabilité

Les échanges de données de santé sont régulés par le **Cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS)**. Il est construit par l'ANS en concertation avec les acteurs de l'écosystème.

Cliquez sur le logo du service pour plus de détail



# Focus sur... les **parcours de certification et référencement**

A qui dois-je m'adresser ?

- Les services liés à l'identité patients
- Les services liés à l'identité professionnels & établissements
- Les services d'échange des données
- Les règles socles
- Les parcours de certification et référencement**



Être référencé dans le catalogue de **Mon espace santé** permet notamment de donner de la visibilité à votre service. Sont éligibles les services numériques destinés aux usagers dans le secteur de la santé.



Le **référencement Ségur numérique** permet de valider la conformité de votre solution et faire bénéficier vos utilisateurs des dispositifs du Ségur numérique, en particulier concernant les mises à jour logicielles financées par l'Etat.



Obtenir la **certification dispositifs médicaux numériques (DMN)** thérapeutiques, télésurveillance ou téléconsultation vous permet de faire rembourser votre solution pendant un an grâce à la PECAN



Si votre solution héberge des données de santé, vous devez obtenir la **certification Hébergeur de données de santé (HDS)**. Il en va de même si vous faites héberger vos données par une tierce société.



Cliquez sur le logo du service pour plus de détail